

2 mois de questions
et d'idées pour réduire
et mieux gérer nos déchets

Cap 2030

vers une Touraine propre

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

L'ENJEU

Maîtriser notre trajectoire déchets : un impératif pour l'Indre-et-Loire

P3

LA STRATEGIE

Intégrer les objectifs de réduction et favoriser la gestion de proximité

P5

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION PREALABLE

Instaurer un dialogue sur la prévention et la gestion des déchets

P7

LE CALENDRIER

80 rencontres publiques pour participer, en lien avec les collectivités et les acteurs locaux

P9

LA PAROLE A

Martin Cohen, Frédéric Augis et Jean-Luc Dupont

P11

INFORMATIONS PRATIQUES

P13

Construire et coordonner une stratégie départementale

Face à l'urgence environnementale, les collectivités d'Indre-et-Loire ont décidé de se fédérer et d'agir ensemble pour prévenir et traiter nos déchets, une problématique majeure sur notre territoire. L'échelon départemental s'est imposé pour amplifier les politiques de prévention, créer des synergies d'action, mais également sortir de l'impasse au niveau du traitement des déchets. L'implication des habitants est également essentielle, c'est pourquoi une concertation préalable a été engagée, afin de porter le sujet des déchets au cœur du débat public.

Les étapes de réflexion préalables

- En 2022, avec l'appui de la Région Centre-Val de Loire et de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Touraine Propre et ses collectivités adhérentes ont décidé de s'engager dans une démarche de **diagnostic entourant la gestion des déchets résiduels sur le territoire départemental**.
- Cette même année, Touraine Propre et ses collectivités adhérentes ont confié au cabinet SAGE Engineering la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de **tracer les contours d'une stratégie départementale de prévention et de traitement des déchets**.



98% de la population d'Indre-et-Loire (594 612 habitants) vivent sur le territoire de Touraine Propre

Premier acte de cette stratégie départementale : l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) portant sur l'ensemble du territoire d'Indre-et-Loire.

Le PLPDMA doit être mis en œuvre sur la période 2024-2030 et guidera la planification des actions de prévention dans chacun des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce programme est adossé à une trajectoire de réduction des déchets de notre territoire de -16% d'ici 2030 (par rapport aux données 2022).

La diminution des volumes d'ordures ménagères résiduelles (dites OMR) par habitant et par an s'est enclenchée : - 6kg en 2023 vs 2022

Cette évolution de 199kg en 2022 à 193 kg en 2023 s'explique en partie par des facteurs conjoncturels tels que l'inflation, qui impacte le pouvoir d'achat et donc la consommation des ménages. C'est un indicateur positif et encourageant pour l'indispensable réduction des déchets que nous avons à mener. Cette dynamique de réduction est cependant tempérée par la hausse des déchets recyclables (emballages, plastique, carton) et des déchets verts en déchèterie.

La réduction des déchets nécessite d'être amplifiée, et c'est là l'objectif principal du PLPDMA : encourager et faciliter l'adoption de comportements plus responsables (réduire les déchets, réparer, réutiliser et recycler).

Pour autant, la gestion des déchets résiduels reste un sujet, même si l'effort collectif permet d'en réduire les volumes.

Des centres de tri plus performants, comme celui récemment inauguré à Parçay-Meslay vont permettre d'optimiser le recyclage. La sensibilisation au tri se poursuit auprès des habitants : en favorisant le compostage des biodéchets et déchets verts en particulier depuis janvier 2024.

Mais les équipements de traitement actuels du département, essentiellement des centres d'enfouissement (70% de nos déchets résiduels sont enfouis), ne sont pas des solutions soutenables et viables. La poursuite de l'exploitation des équipements actuels est limitée, tant pour des raisons juridiques que techniques.



Il est donc indispensable de se saisir de ce sujet concrètement, afin de conserver une maîtrise du traitement de nos déchets en Touraine, et éviter une exportation vers les départements voisins.

SI RIEN N'EST FAIT ...

L'Indre-et-loire ne disposera plus d'aucun site de traitement sur son territoire d'ici 2034

Ce qui nous obligera à exporter nos déchets vers d'autres départements :

-  Avec de nombreux transports en camion, plus lointains et plus polluants
-  Une augmentation significative des coûts
-  Pas de maîtrise ni de visibilité sur le traitement de nos déchets

En menant une réflexion stratégique transversale sur la prévention et le traitement des déchets, Touraine Propre et les collectivités adhérentes souhaitent créer des synergies avec les nombreuses politiques publiques (action sociale, environnement, développement économique, éducation, alimentation, énergie...). La vision départementale permet également d'ajuster les équipements de traitement aux besoins du territoire à moyen terme.

Formaliser ces objectifs de réduction et dessiner une trajectoire départementale

Un premier acte fort qui permet aux différents acteurs locaux de s'appropriier ces enjeux en créant un élan collectif qui va pouvoir accompagner la mise en œuvre de ce PLPDMA durant les 6 années de son déploiement.

« Plus qu'une obligation réglementaire,
ce PLPDMA départemental souhaite fédérer les énergies locales »

Martin Cohen, Président de Touraine Propre

Le choix d'une concertation préalable s'inscrit dans cette même démarche : c'est AVEC les habitants et les acteurs de la prévention du territoire que la trajectoire doit être conçue et partagée, afin qu'elle soit ensuite portée dans chaque ville, village, quartier ou hameau.

Les axes de prévention du PLPDMA sur lesquels s'appuyer pour réduire nos déchets

L'enjeu principal de ce programme est la réduction des quantités de déchets produits sur notre territoire. Il a été co-construit par **3 instances de décisions** représentant l'ensemble des parties prenantes, et plus de 68 acteurs du territoire y ont œuvré en 2023, élaborant un programme commun de **34 actions de prévention pour la période 2024-2030**.



Les actions envisagées se répartissent en différentes thématiques d'intervention, et s'articulent autour d'un **socle commun d'actions portées par Touraine Propre** pour l'ensemble du département d'Indre-et-Loire et des initiatives locales **portées par chaque EPCI**.

Les 6 axes se déclinent ainsi :

Des actions transversales de sensibilisation et mobilisation

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Réduire nos déchets

Réduire les déchets sauvages

Donner une seconde vie aux objets

Montrer l'exemple

Ces axes se traduisent tous par l'expérimentation et la facilitation de nouveaux gestes de prévention et réduction des déchets. En clair : faciliter l'adoption de gestes plus vertueux, en donnant des moyens de « faire autrement ».

Les élus de chacune des collectivités du département se sont engagés à réduire de **16% leur volume de déchets** d'ici 2030, par rapport aux tonnages de 2022.

Le dimensionnement des unités de valorisation énergétique

En tenant compte des objectifs de réduction du PLPDMA, à l'horizon 2030, ce seront encore près de **138 000 tonnes**¹ qu'il faudra traiter à l'échelle du département. Ce tonnage guide le dimensionnement des projets d'unités de valorisation énergétique (UVE) envisagés et présentés dans la concertation « Cap 2030 : vers une Touraine Propre ».



Transition vers un modèle de valorisation énergétique

Les activités relatives au traitement des déchets représentent 3 % du total des émissions de gaz à effet de serre de la France. Parmi celles-ci, 72 % de ces émissions sont liées au traitement des déchets par enfouissement².

La nécessité de construire de nouveaux équipements de traitement représente également une opportunité de s'inscrire dans une dynamique de transition dans la gestion de nos déchets « ultimes ». Pour cela, il s'agit de basculer vers un modèle de valorisation énergétique des déchets par incinération, permettant de récupérer l'énergie issue de leur combustion (UVE).

L'élimination des déchets par incinération

Permet une réduction importante du volume de déchets incinérables par combustion.

Reste cependant générateur de gaz à effet de serre (environ **0,8 tonne eqCO₂ par tonne de déchets incinérée**³), et de déchets (cendres d'incinération, résidus d'épuration des fumées d'incinération) qui vont en majorité être dirigés vers l'enfouissement.

Permet de valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets, pour générer de l'électricité réinjectée sur le réseau et/ou de la chaleur permettant d'alimenter un réseau de chauffage de proximité.

A titre d'exemple, une UVE d'une capacité de 60 000 T de déchets / an peut alimenter en chaleur 18 000 foyers en zone urbaine :

Le traitement des déchets par enfouissement

87% des émissions de gaz à effet de serre dans le traitement des déchets sont dues à la production de méthane (CH₄) issu de la fermentation des déchets.

Les **coûts de l'enfouissement ont largement augmenté** depuis 2020 (TGAP – Taxe générale sur les activités polluantes) : de 20 € par tonne enfouie en 2020 à 65 € par tonne enfouie en 2025 pour les collectivités.

Valoriser, c'est produire de la chaleur pour



Il n'existe pas de solution parfaite pour éliminer nos déchets

La transition vers un modèle de traitement par valorisation énergétique ne permet donc pas d'abandonner totalement le recours à l'enfouissement (certains déchets n'étant tout simplement pas incinérables), ni de réduire totalement les émissions de gaz à effet de serre liées à l'élimination de nos déchets. C'est donc par la réduction des quantités de déchets que nous produisons que nous devons agir, pour limiter les déchets résiduels à traiter, dans les conditions les plus fiables et durables possibles.

C'est tout l'enjeu des politiques publiques de prévention des déchets, et notamment de sa planification locale par un PLPDMA.

1. Etude du cabinet SAGE Engineering réalisée en 2022-2023

2. Les émissions des gaz à effet de serre du secteur du traitement centralisé des déchets, Commissariat général au développement durable, 2019

3. Base Empreinte, ADEME, à partir des données du CITEPA 2017-2019

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION PREALABLE

Instaurer un dialogue sur la prévention et la gestion des déchets

Etant donné les enjeux et l'urgence d'agir et avancer, ensemble, Touraine Propre et les collectivités adhérentes ont décidé d'organiser une concertation préalable volontaire, et de s'appuyer sur la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette autorité administrative indépendante nationale a pour mission de garantir le bon déroulé de la concertation et d'apporter son savoir-faire en matière de participation citoyenne. Deux garants indépendants, Monsieur Bertran et Madame Chalopin, ont alors été désignés, dont la mission est de veiller au bon déroulé de la concertation et à la participation de tous les publics.



Favoriser l'implication et la participation de tous les publics

La concertation préalable "Cap 2030 : vers une Touraine propre" invite les habitants du territoire à s'exprimer pour la questionner, étudier ses enjeux et ses éventuelles alternatives, un exercice qui s'inscrit pleinement dans le champ de la démocratie participative.

La concertation préalable porte à la fois sur la prévention des déchets et sur leur traitement, compte tenu du caractère indissociable des enjeux qui les lient.

L'objectif de la concertation est d'initier dès aujourd'hui, par une stratégie départementale, une trajectoire de réduction des tonnages de déchets résiduels (-16% en 2030 par rapport à 2022) plus ambitieuse que les objectifs réglementaires. Elle permettra également de préparer au mieux la période de transition qui passera d'un modèle de traitement historiquement basé sur l'enfouissement vers un modèle de prévention et de valorisation énergétique des déchets.



Cette stratégie poursuit également les objectifs suivants :

- La mise en œuvre d'une politique sans précédent à l'échelle départementale de réduction à la source des déchets grâce à un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- La maîtrise des coûts de traitement des déchets au regard de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).
- La sécurisation à long terme des capacités de traitement départementales en vue de limiter l'exportation de ses déchets.
- Le développement des solutions locales de valorisation énergétique des déchets pour limiter les impacts environnementaux liés au transport et au traitement.

La concertation publique « Cap 2030 : vers une Touraine propre », 2 mois de questions et d'idées pour réduire et mieux gérer nos déchets, se tient du 15 mai au 14 juillet 2024.

Concertation garantie par
LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC CNBP

2 mois de questions et d'idées, pour réduire et mieux gérer nos déchets

Cap 2030
vers une Touraine propre

Réunions publiques, tables rondes...
Jusqu'au 14 juillet, découvrez le programme & participez sur

concertation.tourainepropre.fr

Une concertation préalable portée par



Cette concertation publique préalable est portée par les intercommunalités d'Indre-et-Loire. Sa coordination a été confiée à 3 collectivités en leur qualité de maîtres d'ouvrage :

- Le **syndicat Touraine Propre** pour la mise en œuvre d'une planification départementale de la réduction à la source pour la période 2024-2030 grâce à un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- Tours Métropole Val de Loire** pour la création d'une unité de valorisation énergétique (UVE) qui permettra de traiter ses propres déchets qui n'auront pas pu être prévenus ainsi que ceux des communautés de communes de Touraine-Est Vallées et de Gâtine Racan
- Le groupement du Sud tourangeau** (communautés de communes de Chinon, Vienne et Loire, Touraine Vallée de l'Indre, Touraine Val de Vienne et Loches Sud Touraine) pour la reconstruction et la transformation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Benoit-la-Forêt en unité de valorisation énergétique pour traiter les déchets qui n'auront pas pu être prévenus des territoires de ses 4 intercommunalités.



CALENDRIER

80 rencontres publiques pour participer, en lien avec les collectivités et les acteurs locaux

Le dispositif d'information utilise des moyens diversifiés pour toucher largement les habitants de Touraine durant ces 2 mois de concertation.

4 réunions publiques pour s'informer et échanger :

Ces réunions permettront à toutes et tous de mieux comprendre les enjeux de la concertation préalable, les temps forts auxquels participer et les contributions que chacun peut apporter. Des temps d'échange permettront d'approfondir les sujets en fonction des questions du public.

- Mardi 28 mai de 18 h à 20 h dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Tours (place Jean Jaurès 37000 Tours) avec retransmission direct sur YouTube
- Mardi 11 juin de 18 h à 20 h à l'espace Atout Cœur (parc de la Grange Rouge 37250 Montbazon)
- Mercredi 3 juillet de 18 h à 20 h à l'espace François Rabelais de Chinon (digue Saint-Jacques) avec retransmission direct sur YouTube
- Mercredi 10 juillet de 18 h à 20 h dans la salle des Fêtes de Sainte-Maure-de-Touraine (place du Maréchal Leclerc 37800 Sainte-Maure-de-Touraine).

2 tables rondes thématiques pour approfondir le débat, mener des réflexions collectives :

« Traiter et valoriser énergétiquement nos déchets » - Mardi 4 juin à 14h30, au Prisme Coworking (223 avenue de Boulnay 37360 Neuillé-Pont-Pierre) - Sur inscription via le site internet de la concertation.

« L'accompagnement du changement des habitudes : partage d'expérience autour de la consigne, de la réparation et de la réutilisation des déchets. » - Mardi 2 juillet à 14h30, salle des fêtes Francis Poulenc (1 avenue des Martyrs de la Résistance 37400 Amboise) - Sur inscription via le site internet de la concertation.

70 débats mobiles lors des temps forts locaux (marchés, festivals...), pour s'informer près de chez soi, et découvrir des actions de prévention pour agir

L'exposition itinérante présentant les enjeux de la concertation avec une possibilité de contribution écrite sur place.

La visite de sites pour comprendre la prévention et la gestion des déchets sur le terrain !

- Mardi 21 mai à 14h30 : La Boîte d'à Côté (Bléré) ;
- Jeudi 13 juin à 14h : La Caverne de Tri'Tout (Saint-Antoine-du-Rocher) ;
- Jeudi 27 juin à 14h30 : UVE de Lasse (Noyant-Villages)
- Vendredi 12 juillet à 14h : Active (Tours).

Sur inscription, via le site internet de la concertation.

L'outil central de cette concertation : la plateforme numérique de dialogue citoyen

◆ <https://concertation.tourainepropre.fr> ◆

02 47 73 72 00 15 rue du Sergent Leclerc, 37000 Tours

Site Touraine Propre

Cap 2030
vers une Touraine propre

Concertation Projets Je contribue Agenda Ressources FAQ CONTACTEZ-NOUS

Lancement de la concertation
le 15 mai 2024
En savoir +

Prévention des déchets (PLPDMA)
Un programme départemental pour réduire nos déchets de -16 % d'ici 2030.

Valorisation des déchets dans la métropole tourangelle
Une unité pour valoriser énergétiquement les déchets des habitants de la métropole de Tours.

Valorisation des déchets dans le sud Tourangeau
Une unité pour valoriser énergétiquement les déchets des habitants du sud de l'Indre-et-Loire.

C'est à la fois :

- Une source d'information pour comprendre l'ensemble de la stratégie;
- Un site pédagogique avec une infographie et des animations explicatives;
- L'agenda détaillé des événements proposés;
- L'outil permettant de contribuer en ligne durant toute la durée de la concertation.

Renforcer les liens des acteurs de la prévention entre eux et avec les habitants

La Touraine a un dynamisme associatif local qui n'a pas son pareil à l'échelle régionale. Le rôle des acteurs collectifs dans la prévention et la réduction des déchets, leur capacité à impliquer la population et à construire les conditions d'une transition dans le domaine de la gestion des déchets a été évalué et reconnu par le projet universitaire "Agire" (laboratoire Citeres), dont le syndicat Touraine Propre est partenaire.

Une vingtaine d'acteurs associatifs se sont impliqués dans la co-construction du PLPDMA et ils seront également présents dans cette phase de concertation pour sensibiliser et partager leurs expériences.

LA PAROLE A...



Martin COHEN,
Président de Touraine Propre



Frédéric AUGIS,
Président de Tours Métropole



Jean-Luc DUPONT,
Président de la communauté de
communes Chinon, Vienne et Loire

« Une concertation pour que notre trajectoire départementale puisse faire l'objet d'une grande discussion avec l'ensemble des citoyens et des acteurs locaux, pour partager le diagnostic de notre territoire et y apporter collectivement des réponses. »

La gestion de nos déchets nous engage et interroge directement nos modes de consommation, or ceux-ci sont éminemment liés à l'urgence climatique qui a déjà des répercussions locales en Touraine. Celle-ci doit déclencher des prises de conscience collectives à tous les niveaux d'organisation de notre société. Proposer une alternative au schéma classique « j'achète, je consomme, je jette », c'est encourager de manière très concrète l'ensemble des acteurs d'Indre-et-Loire à questionner leurs habitudes et tracer de nouveaux chemins, créateurs de liens et vecteurs de justice sociale, vers des modes de consommation plus soutenables.

L'intensification de nos politiques publiques en faveur de la réduction des déchets s'inscrit dans une dynamique nationale et régionale inédite qui a bénéficié d'importantes évolutions de la réglementation au cours de ces dernières années. Celles-ci représentent autant de défis à relever pour les collectivités locales, qui peuvent s'appuyer sur une volonté forte du syndicat Touraine Propre et des élus du territoire pour qu'en Indre-et-Loire nous puissions développer un nouveau rapport à nos déchets.

L'élaboration en commun d'une stratégie départementale de prévention et de traitement de nos déchets nous offre des possibilités particulièrement intéressantes de mutualisation et d'harmonisation. Nous souhaitons que cette trajectoire départementale puisse faire l'objet d'une grande discussion avec l'ensemble des citoyens et des acteurs locaux, associations, collectivités, institutions, entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour partager le diagnostic de notre territoire et y apporter collectivement des réponses.

Cette démarche de co-construction a débuté en 2021 et se poursuit aujourd'hui avec la concertation préalable « Cap 2030 : vers une Touraine propre ». Elle doit permettre d'établir un diagnostic partagé de la situation actuelle de notre territoire en matière de production de déchets, ainsi que des limites et contraintes qui pèsent sur leur prise en charge à court terme.

Trois projets nous semblent à ce jour cohérents avec ces enjeux : d'abord un programme départemental de prévention des déchets ménagers pour intensifier la réduction de nos déchets de -16% par rapport à 2022 avant la fin de cette décennie. Ensuite, pour les déchets qui n'auront pas pu être réduits, l'émergence de deux unités de valorisation énergétique pour garantir le maintien de solutions locales de traitement, une sur le territoire du Chinonais en lieu et place de l'actuel incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt, et l'autre sur le territoire métropolitain, où trois sites ont été étudiés.

Comme son nom l'indique, cette concertation préalable intervient en amont de la réalisation de ces trois projets de territoire. Pour garantir sa transparence, nous avons volontairement fait appel à un accompagnement de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour garantir une information éclairée et des débats constructifs tout au long de cette concertation. 2 garants indépendants veillent ainsi au bon déroulement de ce temps fort de notre vie démocratique locale.

Les contributions seront étudiées avec intérêt et permettront de questionner et de préciser une stratégie départementale de prévention et de traitement adaptée aux enjeux de la Touraine. Nous savons que ces trois projets font déjà beaucoup parler d'eux. Il nous semble important de rappeler que ces deux mois de questions et d'idées représentent une première étape indispensable d'échanges citoyens pour chacun d'eux.

Nous tenons à remercier toutes les participantes et tous les participants qui ont permis de faire émerger cette première ébauche de stratégie départementale, aujourd'hui soumise à la concertation préalable. Nous espérons que leur travail permettra à tous et toutes de mieux comprendre les enjeux locaux liés à la gestion de nos déchets, et encouragera les citoyens à faire entendre leur voix pour l'enrichir.

INFORMATIONS PRATIQUES

Liens utiles

-  [La plateforme numérique de concertation](#) 
-  [L'agenda de la concertation publique](#) 
-  [Les ressources de la concertation](#) 

Contact presse

Pauline Coget
pauline.coget@tourainepropre.fr
06 07 63 22 77

Nous suivre



Touraine Propre